

NOUVION SUR MEUSE

SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
16 OCTOBRE 2017



SEANCE ORDINAIRE du 16 octobre 2017

L'an deux mil dix sept, et le 16 octobre à 18h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

PRESENTS : M.M. CLAUDE Jean-Luc - POIROT Jean-Paul - DROXLER Michel - SIKORZINSKI Michel - CROIZIER Patrick - LOUSTE Gérard - LONGUET Patrick - MAHIEU Hugues - POMMIER Jean-Louis.

Mmes PELTIEZ Valérie - NIVLET Nadine - GERARD Liliane - REMACLY Agnès - LEPAGE Annie - ROGET Nathalie - TRASSART Alexandra - LEGER Catherine - CRESSEAU Colette.

EXCUSES : M. MARTEAU Matthieu, absent excusé.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CROIZIER Patrick.

Le procès verbal de la dernière séance est approuvé.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Le conseil, après discussion,

** Attribue les subventions suivantes :

- Association des parents d'élèves : 230,00€.
- USCN section athlétisme (Halloween) : 250,00 €.
- USCN section cyclisme (cyclo cross) : 250,00.

RECOMPENSES POUR LES MAISONS FLEURIES

Le conseil, après avoir pris connaissance de la liste des lauréats du concours local des maisons fleuries organisé par la municipalité.

** Décide d'attribuer à chacun d'entre eux, un bon d'achat à prendre chez un commerçant de leur choix. La liste ci-après ayant pour objet de déterminer le détail des montants attribués.

1	M. et Mme ARNOULD CYRIL	11 RUE DES MARTYRS DE LA RESISTANCE 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
2	Mme AVELANGE Anita	1 RESIDENCE HAYE LA DAME 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
3	M. et Mme BARREAU JEAN-CLAUDE	2 RUE JEAN MESLIER 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
4	M. et Mme BASTOGNE PATRICK	1 BIS RUE CARNOT 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
5	M. BAUDIER JOANN	4 PLACE ALBERT VILLEMAUX 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
6	M. et Mme BOUDESOUQUE/LONGUET GREGORY et CHARLENE	4 B RUE GILBERT MEON 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
7	MME BOUILLLOT CORINNE	12 RUE JEAN MESLIER APPT 22 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
8	Mme BRETON BERNADETTE	6 IMPASSE CHARLES PEGUY 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
9	M. et Mme CHARTOGNE BERNARD	23 RUE DES LABOUREURS 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
10	Mme COCU GANDOUIN NICOLE	2 PLACE ALBERT VILLEMAUX 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
11	Mmes COLIN Paulette et NADINE	35 RUE DES MARTYRS DE LA RESISTANCE 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
12	M. et Mme COLLIGNON RENE	8 RESIDENCE HAYE LA DAME 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
13	M. et Mme DAMOISEAU MICHEL	3 A PLACE ARMAND MALAISE 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
14	Mme DAMOISEAU NADINE	25 RUE DE NANCY 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
15	M. et Mme DECHERY SYLVAIN	28 RUE HENRI BARBUSSE 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
16	M. et Mme DEMOGUE REMY	PLACE JEAN BAPTISTE CLEMENT 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
17	M. et Mme DERRUGA/GUILLAUME FRANCIS ET MARIE-JOSE	7 A RUE PASTEUR 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
18	Mme GERARD GENEVIEVE	10 RUE ARTHUR RIMBAUD 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €

19	M. et Mme GODART ANGE	1 B CHEMIN DE RECHU 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
20	M. et Mme GOUTH PIERRE	19 RUE DES LABOUREURS 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
21	M. et Mme JOLY CHRISTIAN	2 B RUE GILBERT MEON 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
22	M. et Mme KLEIN THIERRY	PLACE JEAN-BAPTISTE CLEMENT 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
23	Mme LEPAGE LUCETTE	2 RESIDENCE HAYE LA DAME 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
24	M. et Mme MAGNEE FRANCIS	36 RUE DES JONQUILLES 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
25	M. et Mme MANDELLI NORBERT	3 GOSSEBU 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
26	M. et Mme MARSEILLE HUGUES	6 B RUE VICTOR HUGO 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
27	Mme MICHOTTE EMILIE	2 IMPASSE CHARLES PEGUY 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
28	Mme MORLET JOSIANE	17 RUE DES LABOUREURS 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
29	M. PILLANT ROGER	43 RUE DES MARTYRS DE LA RESISTANCE 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
30	Mme ROBINET VIVIANE	6 B RUE ANDRE GUILLAUME 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
31	M. et Mme THIERY BERNARD	53 RUE HENRI BARBUSSE 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
32	Mme TRASSART BERNADETTE	16 RUE ETIENNE DOLET 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
33	M. et Mme VILLEVAL FRANCIS	7 B RUE PASTEUR 08160 NOUVION SUR MEUSE	30.00 €
TOTAL			990.00 €

SEDAN-CHARLEVILLE : RECOMPENSES AUX ATHLETES

Le conseil,

Selon une tradition maintenant bien établie.

** Décide d'attribuer à chaque participant novionnais ou membre d'une association locale de Novion qui s'est engagé dans l'épreuve pédestre du Sedan-Charleville et l'a terminée, une prime d'un montant de 25,00 € pour les novionnais et 15 € pour les extérieurs sous forme d'un bon d'achat à prendre chez un commerçant de leur choix. (Voir liste des participants ci-après).

1	Monsieur	ARNOULD	Cyril	08160	NOUVION SUR MEUSE	25.00 €
2	Madame	BADRE	Sophie	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES	15.00 €
3	Madame	BONHOMME	Anne-Sophie	08160	NOUVION SUR MEUSE	25.00 €
4	Monsieur	BOURDINIÈRE	Aurélien	08150	SORMONNE	15.00 €
5	Monsieur	BRIQUET	David	08440	LUMES	15.00 €
6	Monsieur	CAMUS	Renaud	08000	VILLERS-SEMEUSE	15.00 €
7	Monsieur	CHATEL	Daniel	08160	NOUVION SUR MEUSE	25.00 €
8	Madame	CHILLA	Vanessa	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES	15.00 €
9	Madame	CHOISY	Céline	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES	15.00 €
10	Madame	DE ARAUJO	Isabelle	08160	CHALANDRY-ELAIRE	15.00 €
11	Monsieur	DELANNOY	Nicolas	08450	LA NEUVILLE A MAIRE	15.00 €
12	Monsieur	DELOCHE	Pascal	08090	MONTCY NOTRE DAME	15.00 €
13	Monsieur	DOUCET	Nicolas	08160	NOUVION SUR MEUSE	25.00 €
14	Monsieur	DRON	Freddy	08160	NOUVION SUR MEUSE	25.00 €
15	Monsieur	FILIASSE	Pascal	08160	SAPOGNE ET FEUCHERES	15.00 €
16	Monsieur	GILLET	Jean-Jacques	08160	NOUVION SUR MEUSE	25.00 €
17	Monsieur	GUERARD	Gaël	08160	NOUVION SUR MEUSE	25.00 €
18	Monsieur	GUERARD	Thomas	08000	CHARLEVILLE-MEZIERES	15.00 €
19	Monsieur	JUVIGNY	Romain	08090	AIGLEMONT	15.00 €
20	Monsieur	KLEIN	Thierry	08160	NOUVION SUR MEUSE	25.00 €
21	Monsieur	LABROCHE	Damien	08160	NOUVION SUR MEUSE	25.00 €
22	Monsieur	LANGLET	Thierry	08160	NOUVION SUR MEUSE	25.00 €
23	Monsieur	LASSOURCE	Jean-Michel	08160	CHALANDRY ELAIRE	15.00 €
24	Monsieur	LAURENCE	Sébastien	08700	LA GRANDVILLE	15.00 €
25	Monsieur	LECRONT	Philippe	08160	NOUVION SUR MEUSE	25.00 €
26	Monsieur	LEGROS	Régis	08160	NOUVION SUR MEUSE	25.00 €
27	Monsieur	LEMAY	Maxime	08160	FLIZE	15.00 €
28	Monsieur	LEPINE	Grégory	08160	NOUVION SUR MEUSE	25.00 €
29	Monsieur	MATHIEU	Lionel	08160	NOUVION SUR MEUSE	25.00 €
30	Madame	MOREL	Magaly	08150	SORMONNE	15.00 €
31	Monsieur	MUSZALSKI	Laurent	08160	ETREPIGNY	15.00 €
32	Monsieur	PELTIEZ	Jacques	08160	NOUVION SUR MEUSE	25.00 €

33	Monsieur	ROULOT	Kévin	08160	NOUVION SUR MEUSE	25.00 €
34	Monsieur	STROZIK	Patrick	08160	ETREPIGNY	15.00 €
35	Monsieur	TAVENAU	Alexandre	08430	RAILLICOURT	15.00 €
36	Monsieur	THEVENIN	Philippe	08160	BALAIVES ET BUTZ	15.00 €
37	Madame	VINCENT	Corinne	08160	SAPOGNE ET FEUCHERES	15.00 €
TOTAL						715.00 €

RECOMPENSES POUR L'EMBELLISSEMENT DE LA BALLASTIERE COMMUNALE

Le conseil,

Après avoir pris connaissance de la liste des lauréats du concours pour l'embellissement de la ballastière communale organisé par la municipalité.

** Décide d'attribuer à chacun d'entre eux un bon d'achat à prendre chez un commerçant de leur choix. La liste ci-après ayant pour objet de déterminer le détail des montants à attribuer.

1	M. COLLIGNON Denis	90 Rue Clément Pierlot 08800 DEVILLE	20.00 €
2	M. DENYS Alain	21 Rue de Napont 08700 NEUFMANIL	20.00 €
3	Mme. EVRARD Micheline	12 B Rue Gilbert Méon 08160 NOUVION SUR MEUSE	20.00 €
4	M. FAYARD Dominique	15 Rue de Friedrichroda 08160 NOUVION SUR MEUSE	20.00 €
5	M. LIMOUSIN Denis	15 Rue Marcel Dorigny 08090 AIGLEMONT	20.00 €
6	M. NOEL Denis	Les Poteries 08430 JANDUN	20.00 €
7	M. PANETTA François	30 Avenue Vincent Auriol 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES	20.00 €
8	M. PARANT-BLAUD Claude et Cindy	26 Avenue du Muguet 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES	20.00 €
9	M. PECHEUX Jean	5 Avenue de la Marne 08000 LA FRANCHEVILLE	20.00 €
10	M. SABIA Tonito	25 Rue de la Paternotte 08000 LES AYVELLES	20.00 €
11	M. TINTINGER Gérard	49 Rue Louis Blanc 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES	20.00 €
12	M. VISIOLI Alain	8 Rue de Nancy 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES	20.00 €
TOTAL			240.00 €

SUPPRESSION D'EMPLOI

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Vu la délibération du 12 décembre 2016 créant un emploi permanent à temps complet relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Vu l'avis favorable du Comité technique réuni le 07 septembre 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré.

**** Décide la suppression d'un emploi permanent relevant du cadre d'emplois des Rédacteurs Territoriaux à temps complet d'une durée hebdomadaire de 35/35^{ème}.**

SUPPRESSION D'EMPLOI

Monsieur le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés ou supprimés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La décision est soumise à l'avis préalable du Comité technique.

Vu l'avis favorable du Comité technique réuni le 07 septembre 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré.

**** Décide la suppression d'un emploi permanent d'Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 14/35^{ème}.**

PERSONNEL COMMUNAL-MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée.

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

** Adopte le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après et arrêté à ce jour.

** Précise que les crédits budgétaires nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget primitif 2017.

FILIERES CADRES D'EMPLOIS GRADES	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
<i>Cadre d'emplois des attachés</i>			
Attaché	A	1	35h
<i>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</i>			
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	2	2 à 35h
Adjoint administratif	C	2	2 à 35h
FILIERE TECHNIQUE			
<i>Cadre d'emplois des adjoints techniques</i>			
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35h
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	2	35h
Adjoint technique	C	9	2 à 35h 1 à 28h 1 à 19h27mn 1 à 18h30mn 1 à 17h 2 à 14h 1 à 7h50mn
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
<i>Cadre d'emplois des Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles</i>			
ASEM principal de 2 ^{ème} classe	C	3	2 à 35h 1 à 13h25mn
FILIERE CULTURELLE			
<i>Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine</i>			
Adjoint du patrimoine	C	1	16h46mn
FILIERE POLICE			
<i>Cadre d'emplois des agents de police municipale</i>			
Brigadier chef	C	1	35h
TOTAL		22	